

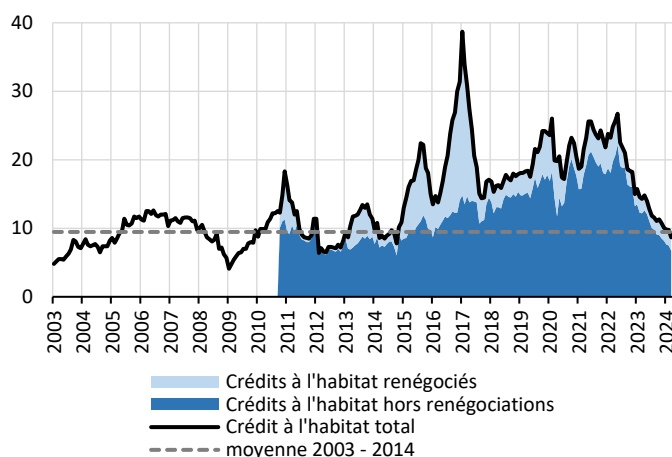
## Crédits aux particuliers – France • Mars 2024

### La baisse du taux des crédits à l'habitat se confirme

- Le taux d'intérêt moyen, hors frais et assurances, des nouveaux crédits à l'habitat (hors renégociations) est en baisse de 17 points de base (3,94 % après 4,11 %), et poursuit le repli entamé en février en repassant sous les 4 %.
- L'encours de crédits à l'habitat atteint 1 287 Mds€, un niveau stable sur un an. La production corrigée des variations saisonnières s'établit, elle, à 8,6 Mds€ en mars, dont 6,7 Mds€ hors renégociations, le flux de remboursement de crédits étant aussi en baisse.
- Ce ralentissement du crédit à l'habitat n'est pas propre à la France, il est également observé chez nos voisins européens. En France, la baisse des taux d'intérêt et la progression, depuis février, des consultations du Fichier des incidents de paiement des particuliers -préalable indispensable à l'octroi d'un crédit par une banque- sont des signaux encourageants. D'autres indicateurs avancés d'acteurs du marché immobilier laissent anticiper une remontée de la production de crédits à l'habitat.
- Le taux de croissance annuel des crédits à la consommation recule légèrement à 1,5 % (après 1,7 % en février) et la production se maintient un peu en-dessous de 6 Mds€.

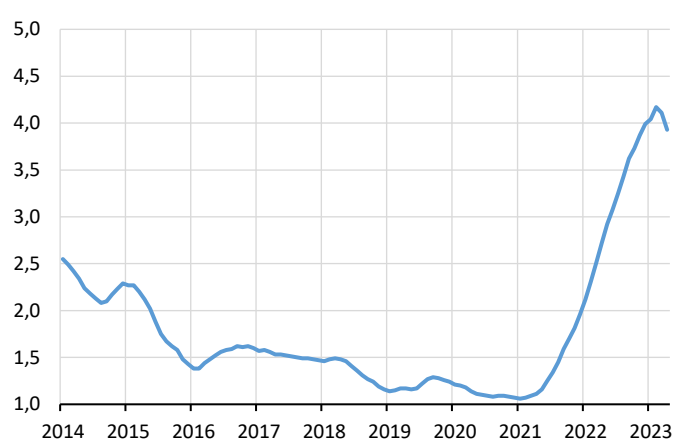
#### Production de crédits à l'habitat

(Crédits nouveaux mensuels cvs en milliards d'euros)



#### Taux des crédits nouveaux à l'habitat toutes durées (hors renégociations)

(Taux effectif au sens étroit, moyenne pondérée par les flux des taux à long terme et à court terme, en %)



#### Montant des crédits nouveaux (hors découverts, flux mensuels CVS (a))

(montants en milliards d'euros, part en pourcentage)	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24 (r)	mars-24 (p)
- prêts amortissables à la consommation (b)	5,9	5,8	5,6	5,7	5,5
- crédits à l'habitat	10,8	10,1	9,7	9,6	8,6
dont crédits à l'habitat hors renégociations	8,6	8,2	7,6	7,4	6,7
- part de renégociation des crédits à l'habitat, non CVS, en % (c)	20,6	19,0	24,0	25,3	20,8

#### Taux des crédits nouveaux (taux effectif au sens étroit, moyenne mensuelle)

(en pourcentage)	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24 (r)	mars-24 (p)
- crédits à l'habitat	3,55	3,63	3,61	3,54	3,52
dont crédits à l'habitat à long terme à taux fixe	3,55	3,62	3,60	3,53	3,50
dont crédits à l'habitat à court terme ou à taux variable	3,57	3,80	3,95	3,92	4,09
dont crédits à l'habitat hors renégociations	3,99	4,04	4,17	4,11	3,94
- prêts amortissables à la consommation (b)	6,31	6,41	6,49	6,54	6,50
- découverts aux particuliers (d)	7,03	6,86	6,97	7,18	7,18

(a) Le calcul des données CVS fait l'objet d'une mise à jour annuelle, lorsque l'ensemble des données de l'année écoulée sont disponibles. Les corrections des variations saisonnières pour l'année en cours sont extrapolées à partir des données de la dernière année complète disponible; (b) Hors crédits renouvelables à la consommation. Les crédits fractionnés (principalement « crédits sur le lieu de vente ») et « différés de remboursement liés à l'usage des cartes de crédit » sont pris en compte dans les chiffres de crédit à la consommation; (c) Ratio des renégociations non CVS sur les crédits à l'habitat non CVS; (d) Découverts : comptes ordinaires débiteurs + créances commerciales (escompte) + affacturage + crédits de trésorerie non échancés (dont utilisations d'ouvertures de crédits permanents); (r) Données révisées; (p) Données provisoires.

Les prêts renégociés sont constitués des crédits dont au moins un des termes du contrat initial est modifié avec la participation active de l'emprunteur, donnant lieu à déclaration d'un nouveau contrat. Ils incluent notamment les crédits pour lesquels le contrat d'assurance a été modifié (depuis février 2022 la loi Lemoine autorise la résiliation à tout moment des contrats d'assurance emprunteur, sans délai de préavis ni frais ou pénalités) même si les autres caractéristiques du prêt restent inchangées.



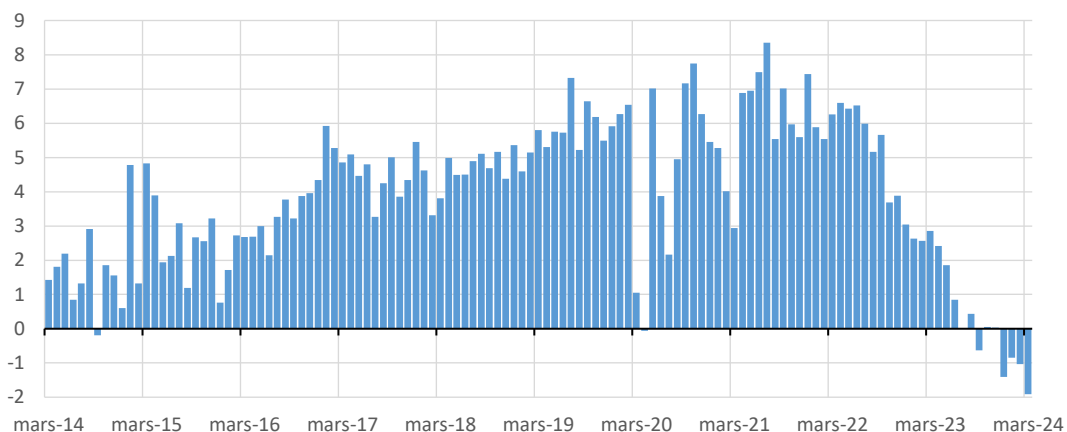
## Encours et taux de croissance annuel (données non CVS)

(Encours en milliards d'euros, taux de croissance en %)

	Encours brut	Taux de croissance annuel brut		
	mars-24	jan-24	fév-24	mars-24
<b>Total</b>	<b>1 522</b>	<b>1,0</b>	<b>0,8</b>	<b>0,4</b>
Habitat	1 287	0,6	0,4	0,0
Consommation	205	1,9	1,7	1,5
Autres	30	12,4	13,3	14,2

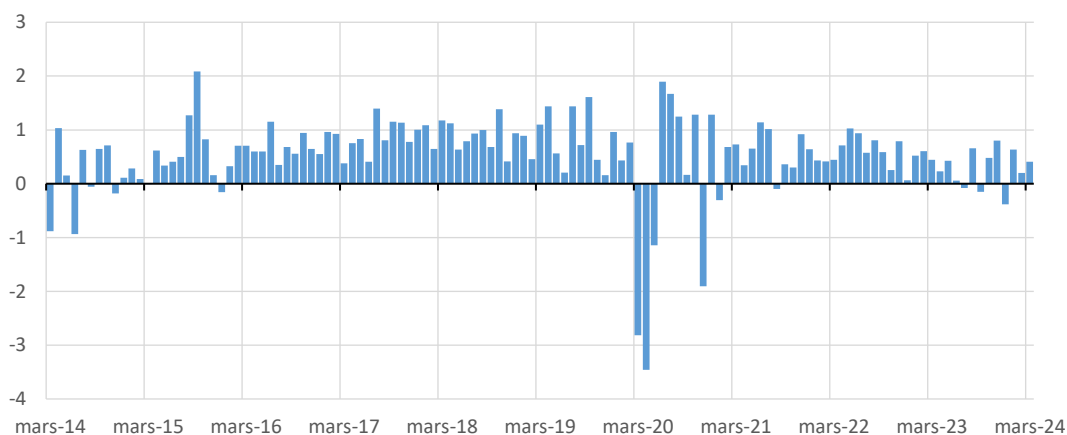
## Variations mensuelles d'encours des crédits à l'habitat (données CVS)

(En milliards d'euros)



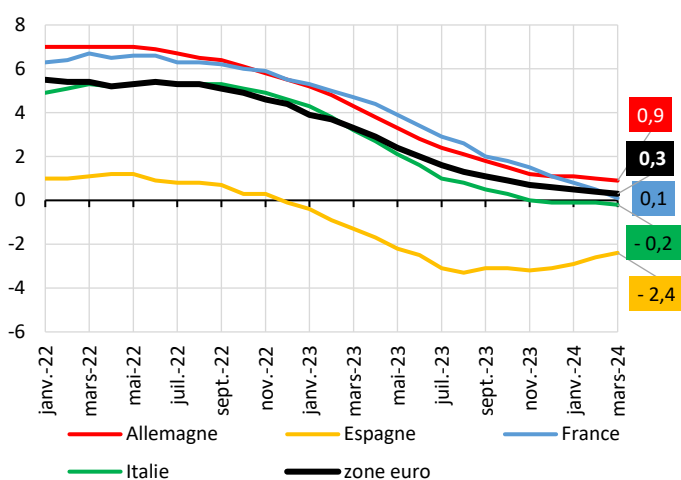
## Variations mensuelles d'encours des crédits à la consommation (données CVS)

(En milliards d'euros)

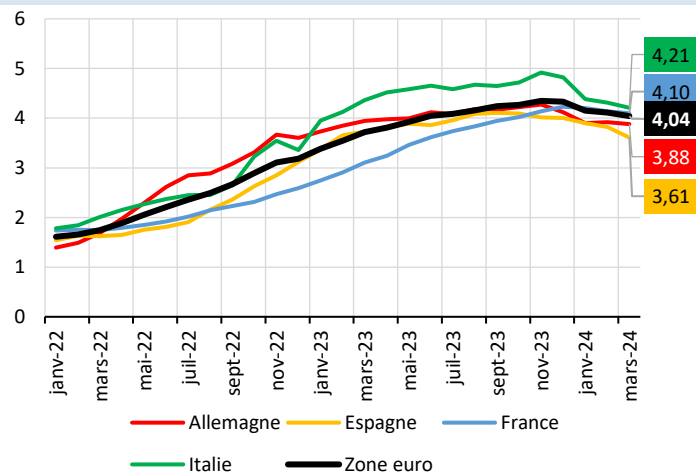




## Zone Euro : Évolution du taux de croissance annuelle de l'encours des crédits à l'habitat aux ménages (en %)

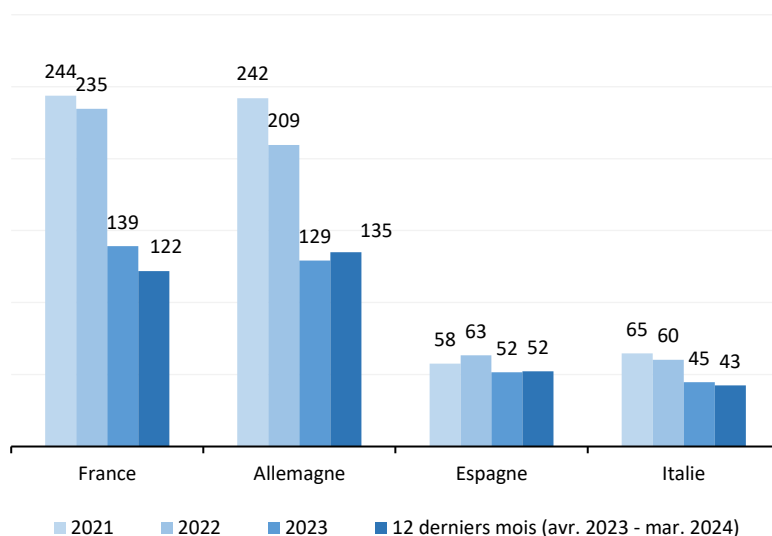


## Zone Euro : Taux d'intérêt des crédits nouveaux à l'habitat aux ménages (taux effectif global y compris frais et assurance, en %)



Ménages = Particuliers + entrepreneurs individuels + institutions sans but lucratif au service des ménages. Le taux de croissance annuel des encours de crédits à l'habitat aux ménages en France s'établit à +0,1 % en mars 2024 et à +0,0 % pour les seuls particuliers.

## Zone Euro : Production de crédits à l'habitat aux ménages (hors renégociations), cumul en Mds€





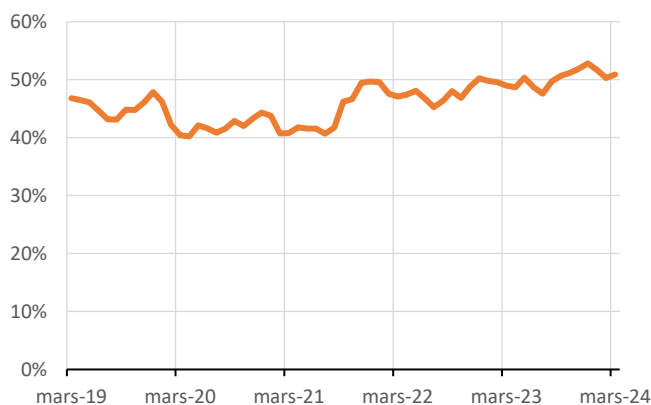
## Complément : données sur l'accès au crédit immobilier des primo-accédants

La Banque de France collecte des informations complémentaires auprès des banques résidentes sur les crédits à l'habitat, qui permettent de décomposer les prêts à l'habitat selon leurs caractéristiques ainsi que celles des emprunteurs (montant du prêt, nombre de prêts, durée moyenne, primo-accédant ou non...). Cette publication exploite cette information, plus granulaire, sur la base des remises d'un échantillon de 12 banques représentant 90% de l'encours total de prêts. L'analyse des données montre que :

- La part des emprunteurs primo-accédants recourant à un crédit à l'habitat pour l'acquisition d'une résidence principale continue à représenter environ la moitié de la production de crédits, une proportion légèrement supérieure à la moyenne observée depuis 2015.
- La durée moyenne des nouveaux prêts à l'habitat pour l'acquisition d'une résidence principale est légèrement inférieure à 23 ans pour l'ensemble des emprunteurs et de 23 ans et 6 mois pour les primo-accédants.

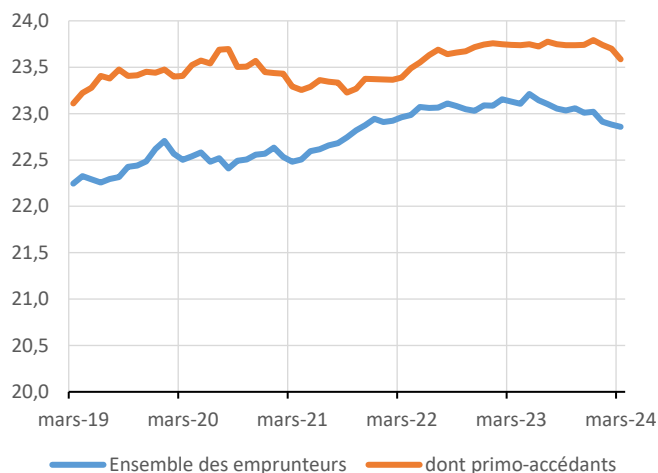
### Part des primo-accédants dans la production de crédits à l'habitat pour l'acquisition d'une résidence principale

(en %)



### Durée moyenne des prêts à l'habitat pour l'acquisition d'une résidence principale

(en année)



## Complément méthodologique

- Les 'particuliers' forment un sous-ensemble du secteur des 'ménages' qui inclut également les entrepreneurs individuels.
- Sont ici présentés les seuls crédits distribués aux particuliers résidents par des Institutions Financières Monétaires résidentes.
- Les taux de croissance des encours sont calculés à partir des variations d'encours (opérations de titrisation incluses) en corrigeant d'effets ne résultant pas de transactions économiques avec la clientèle, en particulier les passages en perte de créances irrécouvrables (pour des raisons techniques, les effets des variations des cours de change ne sont pas corrigés).
- Les taux de croissance annuels sont ceux des prêts mis en place, la production des nouveaux crédits représente les nouveaux crédits octroyés, même lorsqu'ils ne sont pas encore effectivement versés à l'emprunteur, conformément à la méthode harmonisée de la BCE ; la production de nouveaux crédits diffère donc des variations mensuelles d'encours de crédits (encours enregistrés après le décaissement effectif des fonds et diminués des amortissements des anciens crédits).
- Conformément aux définitions harmonisées de la BCE, les taux recensés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE), ils correspondent à la composante intérêt du Taux Effectif Global (TEG)
- La BCE publie désormais un taux de croissance annuel (TCA) de l'encours des crédits à l'habitat en zone euro corrigé des effets de la titrisation et des cessions de créances. Cet indicateur est intégré pour la première fois à l'occasion de la publication des chiffres de novembre 2023 (graphique p3 en haut à gauche), en remplacement du TCA non corrigé de ces effets utilisé jusqu'en octobre 2023. Cela permet d'améliorer la comparaison avec les autres pays dont les TCA intègrent déjà cette correction. Le taux de croissance annuel des encours corrigés des effets de titrisation/cessions s'établit à +0,7 % en novembre pour la zone euro contre +0,3 % pour l'indicateur non corrigé.

